

**CONSEIL SYNDICAL DU SICTOM
SEANCE DU 22 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le 22 septembre, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 26 août 2020, s'est réuni en la Salle de réunion du SICTOM de Champagne Berrichonne, sous la présidence de Monsieur CHAUVEAU Thierry.

Nombre de délégués : - en exercice : 78 - présents : 63 - procurations : 12 - votants : 75

ETAIENT PRESENT : ABRIOUX Sylvette Délégué titulaire CCCB - AUDOT Olivier Délégué titulaire CCCB - BODARD Nicolas Délégué titulaire CCCB - BODIN Olivier Délégué titulaire CCCB - BONNET Michel Délégué titulaire FerCher - BOUQUIN Serge Délégué titulaire CCCB - BRULE Yvonne Délégué titulaire CCCB - BRUNEAU Pascal Délégué titulaire CCCB - BRUYAS Rudy Délégué titulaire CCCB - CARROY François Délégué suppléant CCCB - CHABANCE Fabrice Délégué titulaire FerCher - CHABENAT Jean Michel Délégué titulaire CCCB - CHALET Thibault Délégué titulaire CCCB - CHARLOTON Pierrette Délégué titulaire CCCB - CHATTON Laurent Délégué titulaire CCCB - CHAUVEAU Thierry Délégué titulaire CCCB - DE GRESSOT Laurence Délégué suppléant CCCB - DEBAUCHE Françoise Délégué titulaire CCCB - DELHOMME Cassandre Délégué titulaire CCCB - ESTEVE Patrick Délégué titulaire FerCher - FAUCARD Jean Marc Délégué titulaire CCCB - FEUILLADE Jérôme Délégué titulaire CCCB - FRADIN Jacky Délégué titulaire CCCB - GONNET Arnaud Délégué titulaire CCCB - HENAULT Bertrand Délégué titulaire FerCher - HERVET Maryse Délégué titulaire CCCB - IWANOW Michelle Délégué suppléant FerCher - JOLY Sylvain Délégué titulaire FerCher - JOUDON Jean François Délégué titulaire CCCB - LABLANCHE Francis Délégué titulaire CCCB - LAINEZ Sylvie Délégué titulaire CCCB - LAMASSET Patrick Délégué titulaire CCCB - LAUVERGEAT Patrice Délégué titulaire FerCher - LEGNIER François Délégué titulaire FerCher - LEPRAT Monique Délégué titulaire FerCher - LOTH Christelle Délégué titulaire CCCB - MALLET Armelle Délégué titulaire CCCB - MARIEN Jocelyne Délégué titulaire CCCB - MAURICEAU Christophe Délégué titulaire CCCB - MERIOT Nathalie Délégué titulaire CCCB - METIVIER Frederic Délégué titulaire CCCB - MNICH Pascal Délégué titulaire FerCher - MONTAGNE Monique Délégué titulaire CCCB - NAVARRO Georges Délégué titulaire CCCB - NORMAND Franck Délégué titulaire FerCher - PARAGE Frédéric Délégué titulaire CCCB - PICAUD Philippe Délégué suppléant CCCB - PIVOTEAU Claire Délégué titulaire CCCB - PROGIN Nicole Délégué titulaire FerCher - QUANTIN Jean Philippe Délégué titulaire CCCB - RAJOYE Stéphane Délégué titulaire CCCB - RAMBERT Grégory Délégué titulaire CCCB - RENAUDAT Fabrice Délégué titulaire CCCB - RENAUDAT Hubert Délégué titulaire CCCB - RIVIERE Nicolas Délégué suppléant CCCB - ROBERT Didier Délégué titulaire CCCB - ROMAIN Maud Délégué titulaire CCCB - RUDNICKI Nicolas Délégué titulaire CCCB - TIBAUT Laurent Délégué titulaire CCCB - TROUBAT CHAUVEAU Marie Ange Délégué titulaire CCCB - VALOIS Philippe Délégué titulaire CCCB - VAN HOOREBEKE Jean Bernard Délégué titulaire CCCB - VILLALDEA-AVILA Rafaël Délégué titulaire FerCher.

PROCURATIONS : Mme CHAULLET Nathalie Délégué titulaire FerCher a donné procuration à M. VILLALDEA-AVILA Rafaël Délégué titulaire FerCher - M. CHAUVEAU Hubert Délégué titulaire CCCB a donné procuration à M. LABLANCHE Francis Délégué titulaire CCCB - Mme CIRRE Marie-Line Délégué titulaire FerCher a donné procuration à M. CHABANCE Fabrice Délégué titulaire FerCher - M. DENIS Jean Claude Délégué titulaire CCCB a donné procuration à M. FRADIN Jacky Délégué titulaire CCCB - M. GONTHIER Gilles Délégué titulaire FerCher a donné procuration à M. ESTEVE Patrick Délégué titulaire FerCher - M. LAPOUMEROULIE Dominique Délégué titulaire CCCB a donné procuration à Mme DEBAUCHE Françoise Délégué titulaire CCCB - M. LETORT Olivier Délégué titulaire CCCB a donné procuration à M. BAILLY Sébastien Délégué suppléant CCCB - Mme MARTIN Nadine Délégué titulaire FerCher a donné procuration à Mme LEPRAT Monique Délégué titulaire FerCher - M. METIVIER Philippe Délégué titulaire CCCB a donné procuration à M. CHABENAT Jean Michel Délégué titulaire CCCB - Mme SAUGET Nicole Délégué titulaire CCCB a donné procuration à M. PICAUD Philippe Délégué suppléant CCCB

ETAIENT ABSENTS : AUBRUN Philippe Délégué titulaire CCCB - AUDEBERT Éric Délégué titulaire FerCher - DENIS Jean Claude Délégué titulaire CCCB - FRAISSIGNES Martin Délégué titulaire CCCB - GAILLOCHON Dominique Délégué titulaire CCCB - MOUYSET Joran Délégué titulaire CCCB - PILLET Stéphane Délégué titulaire CCCB - TISSEUR Pascale Délégué titulaire CCCB - VAN REMOORTERE Éric Délégué titulaire CCCB

L'an deux mil vingt, le mardi 22 septembre à dix-huit heures trente, le conseil syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne légalement convoqué par Monsieur Thierry CHAUEAU, s'est réuni dans la salle de réunion du SICTOM de Champagne Berrichonne.

Les délégués présents et absents sont déclarés installés dans leurs fonctions de délégué des

- Communauté de Communes de Champagne Boischauts
- Communauté de communes FerCher – Pays Florentais

au conseil syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne.

I. APPEL DU DOYEN D'ÂGE ET DU BENJAMIN D'ÂGE :

Comme prévu dans l'Article L.2122-8 du CGCT et l'Article 2 du règlement du SICTOM de Champagne Berrichonne du 23/10/2012,

Après vérification de présence et des dates de naissance, il est demandé au délégué présent le plus âgé de prendre la Présidence de l'Assemblée.

Il est demandé au délégué présent le plus jeune d'assurer la fonction de secrétaire de séance

Monsieur NAVARRO Georges, délégué de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts, le plus âgé des membres du conseil syndical, a pris la présidence.

Madame ROMAIN Maude, déléguée de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts, la plus jeune des membres du conseil syndical, a pris la fonction de secrétaire.

Monsieur RAMBERT Grégory et Madame MALLET Armelle sont désignés assesseurs.

II. APPEL DES CANDIDATS AU POSTE DE PRÉSIDENT :

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'élection d'un Président, conformément aux dispositions prévues à l'article L 5211-1, L 5211-2 et L 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président, après avoir fait appel de candidature propose celle de : M. Thierry CHAUEAU

M. CHABANCE Fabrice demande à M. Thierry CHAUEAU s'il peut présenter sa programmation pour les 6 années à venir.

1. En matière de financement. Compte tenu que le syndicat sort un déficit de fonctionnement de 133 000 € en 2018 et de 279 000 € en 2019.

2. Concernant la communication, je pense que l'on aurait dû être prévenu que le préfet avait transmis les comptes du Syndicat à la Chambre Régionale des Comptes.

3. Comment comptez-vous faire face à l'extension des consignes de tri en 2022. Pourquoi ne pas être rentré dans la Société Publique Locale (SPL)

M. Thierry CHAUEAU indique que l'on avait mis l'accent au niveau du Syndicat de limiter la hausse de la TEOM et de désendetter le Syndicat.

On a fait des investissements qui ont été comptabilisé en fonctionnement à la demande de la trésorerie. Ce qui a accru le déficit de fonctionnement. Les composteurs avaient été comptabilisé en investissement mais comme on demandait une participation de 15 €, il a fallu les comptabiliser en fonctionnement.

On a remboursé environ 1 200 000 € durant les 6 années écoulées.

L'année prochaine un emprunt important se termine.

Aujourd'hui, nous travaillons à une réorganisation des tournées.

Au sujet de la communication M. Thierry CHAUEAU indique qu'il faut que l'on en fasse plus.

M. Fabrice CHABANCE indique qu'il faut utiliser les nouveaux moyens de télécommunication. Favoriser les visioconférences, la dématérialisation.

Concernant la SPL, M. Thierry CHAUEAU indique qu'il a assisté à plusieurs réunions. Il en découle qu'il voulait nos tonnages mais à aucun moment ils ont parlé de reprendre le personnel du centre de tri. De ce fait, on a préféré s'orienter à conserver notre centre de tri. Maintenant nous avons des solutions pour le moderniser à moindre coût.

Un délégué indique que si nous ne participons pas à la SPL, nous pourrions perdre les 300 000 € de subvention d'éco-emballage.

M. Thierry CHAUVEAU indique que l'on ne touche plus 300 000 € mais 200 000 €, c'est aussi la raison du déficit de fonctionnement.

Un délégué déplore la différence de taxation entre les communes au regard de la valeur locative.

M. Thierry CHAUVEAU indique qu'une réflexion se fait pour une diminution des zones.

Il est procédé à l'élection du Président.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 75

A DEDUIRE : - Bulletins Blancs : 25 – Bulletins Nuls : 6

(Bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Électoral)

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 44

Majorité absolue : 23

M. CHAUVEAU Thierry a obtenu : 44 voix

M. CHAUVEAU Thierry a été proclamé Président du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne et a été immédiatement installé.

III. ÉLECTION DU 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT DU SICTOM CB

Monsieur CHAUVEAU Thierry, Président, a invité le Comité à procéder à l'élection du 1^{er} Vice-Président.

Après appel à candidature, vu la candidature unique de M. CHABANCE Fabrice, délégué titulaire FerCher,

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité de procéder à un vote à mains levées pour l'élection du 1^{er} Vice-Président.

M. CHABANCE Fabrice a été proclamé à la majorité 1^{er} Vice-Président du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne et a été immédiatement installé.

IV. ÉLECTION DU 2ND VICE-PRÉSIDENT DU SICTOM CB

Monsieur CHAUVEAU Thierry, Président, a invité le Comité à procéder à l'élection du 2^{ème} Vice-Président.

Après appel à candidature, vu les candidatures de M. RENAUDAT Fabrice, délégué titulaire CCCB et de M. CHABENAT Jean Michel, délégué titulaire CCCB, le Conseil Syndical décide à l'unanimité de procéder à un vote à bulletins secrets pour l'élection du 2^{ème} Vice-Président.

Chaque délégué, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 75

A DEDUIRE : - Bulletins Blancs : 4 – Bulletins Nuls : 1

(Bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Électoral)

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 70

Majorité absolue : 36

M. RENAUDAT Fabrice a obtenu : 46 voix

M. CHABENAT Jean Michel a obtenu : 24 voix

M. RENAUDAT Fabrice ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne et a été immédiatement installé.

V. ÉLECTION DU 3ÈME VICE-PRÉSIDENT DU SICTOM CB

Monsieur CHAUVEAU Thierry, Président, a invité le Comité à procéder à l'élection du 3^{ème} Vice-Président, Après appel à candidature, vu la candidature unique de M. LEGNIER François, délégué titulaire FerCher,

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité de procéder à un vote à mains levées pour l'élection du 3ème Vice-Président.

M. LEGNIER François a été proclamé à la majorité 3ème Vice-Président du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne et a été immédiatement installé.

VI. ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU SICTOM CB

Monsieur CHAUVEAU Thierry, Président, a invité le Comité à procéder à l'élection des 4 Membres du Bureau, Afin d'avoir une représentativité équitable entre les deux entités (CCCB et FerCher) au sein du bureau du SICTOM de Champagne Berrichonne, le Comité Syndical décide à l'unanimité de procéder à une élection de deux membres du bureau délégués titulaires CCCB et une élection de deux membres du bureau délégués titulaires FerCher.

1- Élection de deux membres du bureau délégués titulaires CCCB

Après appel à candidature, vu les candidatures de Mme MALLET Armelle de Mme DELHOMME Cassandre et de Mme LAINEZ Sylvie, le Conseil Syndical décide à l'unanimité de procéder à un vote à bulletins secrets pour l'élection des deux membres du Bureau délégués titulaires CCCB.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 75
- A DEDUIRE : - Bulletins Blancs : 1 – Bulletins Nuls : 0
(Bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Électoral)
- RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 74
- Majorité absolue : 38

A obtenu : Mme MALLET Armelle : 67 voix Mme DELHOMME Cassandre : 63 voix Mme LAINEZ Sylvie : 16 voix

2- Élection de deux membres du bureau délégués titulaires FerCher

Après appel à candidature, vu la candidature de M. GONTHIER Gilles, et la candidature de Mme LEPRAT Monique le Conseil Syndical décide à l'unanimité de procéder à un vote à mains levées pour l'élection des deux membres du Bureau délégués titulaires FerCher.

Résultats du vote : - Votants : 75 - Abstention : 03 - Suffrages exprimés : 72

Mme MALLET Armelle – Mme DELHOMME Cassandre – Mme LEPRAT Monique – M. GONTHIER Gilles ayant obtenu la majorité absolue, ont été élus membres du bureau du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne et ont été immédiatement installés.

VII. DÉLÉGATION DES ATTRIBUTIONS DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT DONNÉE AU PRÉSIDENT SUIVANT LES ARTICLES L.2122-22 ET L.5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Il est proposé au Comité Syndical de charger Le Président, par délégation, dans les conditions des articles L.2122-22 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat :

1°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

2°) De signer tous les documents nécessaires au règlement des factures des fournisseurs du Syndicat (factures – mandats – bordereaux de mandats – certificats de paiement), lorsque les crédits sont inscrits au budget.

3°) De signer tous les documents nécessaires au règlement des titres émis par le Syndicat (factures – titres – bordereaux de titre).

4°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des conventions et marchés de services qui peuvent être passés dans le cadre des activités du SICTOM de Champagne Berrichonne pour des clients extérieurs.

5°) De procéder, dans les limites fixées par le Comité Syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change.

6°) De passer les contrats d'assurance

7°) De signer tous les documents relatifs au contrat de travail du personnel du Syndicat.

Contre : 0 Abstention : 19 Pour : 56

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Comité Syndical donne délégation des attributions énumérées ci-dessus de l'organe délibérant à Monsieur Le Président.

VIII. VOTE DE L'INDEMNITÉ DE FONCTION DU PRÉSIDENT.

Après présentation et lecture de l'Article R5212-1 du CGCT et de la Note d'information du 09 janvier 2019 du Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Il est demandé au Comité Syndical de voter l'indemnité de fonction de président suivant ces textes soit : 25,59 % de l'indice 1027 de la grille de rémunération de la fonction publique.

Contre : 17 Abstention : 9 Pour 49

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à la majorité le taux 25,59% de l'indice 1027 de la grille de rémunération de la fonction publique pour l'indemnité de fonction du Président.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 15